

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 Avril 2021

L'an 2021 et le 27 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, à la Salle des Fêtes de CEFFONDS sous la présidence de KREZEL Eric, Maire.

Présents : M. KREZEL Eric, Maire, Mmes : MARTIN Yasmine, MONIOT Claude, PERRIN Ingrid, SOLDERA Delphine, MM : BARROY Rémi, BELIN Thibaut, CANAT Pierre, CHAUSSIN Michel, GEOFFRIN Ludovic, RENAUT Christophe, RIBOUT Élie, ROUSSEL Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BRISSOT Didier à M. GEOFFRIN Ludovic

Excusé(s) : M. GOUGET Loïc

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 21/04/2021

Date d'affichage : 17/05/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture

le : 30/04/2021

et publication ou notification

du :

A été nommée secrétaire : M. GEOFFRIN Ludovic

Objet des délibérations

SOMMAIRE

TRAVAUX RÉNOVATION TOITURE DÉPENDANCE MAIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE
TRAVAUX REMPLACEMENT FENÊTRES DE LA MAIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE
SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT - RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA
RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL
VENTE D'UN LOT DE BOIS EN RÉGIE : CHOIX DE L'EXPLOITANT FORESTIER
TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE COMMUNALE
TRAVAUX ÉCOLE COMMUNALE : RÉHABILITATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE
TRAVAUX RÉHABILITATION REZ-DE-CHAUSSÉE ÉCOLE COMMUNALE : CHOIX DES
ENTREPRISES
ACQUISITION DE MOBILIER POUR AMÉNAGEMENT URBAIN

ACQUISITION DE MOBILIER POUR AMÉNAGEMENT URBAIN : CHOIX DU MOBILIER
ADHÉSION APPLICATION PANNEAUPOCKET
TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC - LOTISSEMENT CÔTE FERNON

réf : 015/2021 : TRAVAUX RÉNOVATION TOITURE DÉPENDANCE MAIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Par délibération n°084/2020, en date du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a accepté le projet d'investissement de rénovation de la toiture de la dépendance de la Mairie.

La Commission Communale des Travaux, réunie le 22 avril dernier, a étudié l'ensemble des devis reçus relatifs à ces travaux de rénovation de toiture et propose de soumettre l'offre suivante au Conseil Municipal :

Entreprise BONNETERRE Adrien pour un montant de **28 236,33€ HT** soit **33 883,60€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition commerciale ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 016/2021 : TRAVAUX REMPLACEMENT FENÊTRES DE LA MAIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite aux délibérations n°085/2020 en date du 10 décembre 2020 et n°004/2021 en date du 17 février 2021, relatives au projet de remplacement des fenêtres de la Mairie, le Conseil Municipal doit désormais retenir l'entreprise à qui seront confiés les travaux.

La Commission Communale des Travaux, réunie le 22 avril dernier, a étudié l'ensemble des devis reçus et propose de soumettre l'offre suivante au Conseil Municipal :

SAS Menuiserie HOCQUET pour un montant de **34 426,84€ HT** soit **41 312,21€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition commerciale ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 017/2021 : SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT - RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

La Société Publique Locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre Commune a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses Communes et plusieurs groupements de Collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du Code du Commerce, l'Assemblée Générale de la Société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux

comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles Collectivités locales ou de nouveaux groupements de Collectivités souhaitent devenir actionnaires de la Société et achètent à ce titre une action de la Société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la Société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des Collectivités ou groupements de Collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les Communes et groupements de Communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des Collectivités Territoriales, applicable aux Sociétés Publiques Locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le Représentant de la Collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la Société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,

- les Communes et groupements de Communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,
conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- donner pouvoir au Représentant de la Commune à l'Assemblée Générale de la Société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la répartition du capital social de la Société SPL-Xdemat telle que présentée ci-dessus,

- donne pouvoir à Monsieur Le Maire à l'Assemblée Générale de la Société SPL-Xdemat pour voter cette nouvelle répartition du capital social.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 018/2021 : VENTE D'UN LOT DE BOIS EN RÉGIE : CHOIX DE L'EXPLOITANT FORESTIER

Par délibération n°014/2021 en date du 31 mars 2021, la Commune a décidé de mettre en vente en régie, au plus offrant, un lot de chênes d'environ 80 m3 composés de 29 pieds abattus et débardés en bordure de chemin.

La Commission Communale des Bois réunie le 06 avril dernier a pris connaissance des différentes offres de prix reçues et informe le Conseil Municipal que l'offre la mieux-disante a été formulée par la **Société SAS POULET** représentée par **Monsieur Raphaël YARD**, pour un montant de **16 500€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette offre de prix et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A la majorité (pour : 13 contre : 1 abstentions : 0)

réf : 019/2021 : TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE COMMUNALE

Afin de maintenir en bon état général l'ensemble des rues et chemins communaux, le Conseil Municipal envisage d'effectuer des travaux de réfection de voirie.

Les travaux à effectuer sont situés Rue de la Paix, Hameau de Jagée, Chemin d'Arromagnil, Chemin du Cimetière, Rue des Cannes et Rue du Grenier à sel.

La Commission Communale des travaux s'est réunie le 22 avril dernier afin de prendre connaissance des différentes offres reçues et a constaté qu'une seule entreprise avait fait parvenir un devis à la Commune.

Le Conseil Municipal décide de solliciter tous les partenaires financiers potentiels afin d'obtenir une aide financière pour participer au financement de la réalisation de l'ensemble de ces travaux de réfection de voirie sur la base estimative d'un montant de **40 000,00€ HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 020/2021 : TRAVAUX ÉCOLE COMMUNALE : RÉHABILITATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Le Conseil Municipal envisage des travaux de réhabilitation dans l'école communale, notamment le remplacement des sols de la maternelle y compris le dortoir et la salle de motricité et du couloir vestiaires de l'étage ainsi que le remplacement de deux portes principales.

Le Conseil Municipal décide de solliciter tous les partenaires financiers potentiels afin d'obtenir une aide financière pour participer au financement de la réalisation de l'ensemble de ces travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'école communale sur la base estimative des devis demandés pour un montant total de **15 219,53€ HT** décomposés comme suit :

- remplacement des sols de la maternelle et du couloir vestiaire : 10 304,53€ HT,
- remplacement de la porte d'entrée principale : 2 224,50€ HT,
- remplacement de la porte de sortie maternelle : 2 690,50€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 021/2021 : TRAVAUX RÉHABILITATION REZ-DE-CHAUSSÉE ÉCOLE COMMUNALE : CHOIX DES ENTREPRISES

Par délibération n°020/2020, en date du 27 avril 2021, le Conseil Municipal a accepté le projet d'investissement de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'École communale.

La Commission Communale des Travaux, réunie le 22 avril dernier, a étudié l'ensemble des devis reçus relatifs à ces travaux de réhabilitation dans l'École communale et propose de soumettre les offres suivantes au Conseil Municipal :

- Partie revêtement des sols : **Entreprise JRM Peinture** pour un montant de **10 304,53€ nets**,
- Menuiserie entrée principale : **SAS Menuiserie HOCQUET** pour un montant de 2 224,50€ HT soit **2 669,40€ TTC**,
- Menuiserie sortie Maternelle : **SAS Menuiserie HOCQUET** pour un montant de 2 690,50€ HT soit **3 228,60€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions commerciales ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 022/2021 : ACQUISITION DE MOBILIER POUR AMÉNAGEMENT URBAIN

Le Conseil Municipal envisage d'acquérir du mobilier urbain afin d'aménager plusieurs espaces sur l'ensemble des trois Communes.

Ces aménagements urbains prévoient l'installation de tables extérieures, dont une avec accès aux Personnes à Mobilité Réduite, de corbeilles à déchets, de fontaines à eau ainsi que des signalisations piéton-école pour la mise en sécurité du passage piétons vers l'école communale.

Le Conseil Municipal décide de solliciter tous les partenaires financiers potentiels afin d'obtenir une aide financière pour participer au financement de la réalisation de ces

aménagements urbains sur la base estimative des devis demandés pour un montant total de **7 019,92€ HT** décomposés comme suit :

- acquisition de tables extérieures et de corbeilles à déchets : 4 662,00€ HT,
- acquisition de fontaines pour les cimetières : 1 159,92€ HT,
- acquisition de panneaux personnage piéton-école : 1 198,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces aménagements urbains et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 023/2021 : ACQUISITION DE MOBILIER POUR AMÉNAGEMENT URBAIN : CHOIX DU MOBILIER

Par délibération n°021/2021, en date du 27 avril 2021, le Conseil Municipal a envisagé d'acquérir du mobilier urbain afin d'aménager plusieurs espaces sur l'ensemble des trois Communes.

La Commission Communale des Travaux, réunie le 22 avril dernier, a étudié l'ensemble des devis reçus relatifs à ce projet d'aménagement urbain et propose de soumettre les offres suivantes au Conseil Municipal :

- Mobilier urbain : **Société DISCOUNT COLLECTIVITÉS** pour un montant de **4 662,00€ HT** soit **5 594,40€ TTC**,
- Fontaines : **FONTES d'ART de DOMMARTIN** pour un montant de **1 159,92€ HT** soit **1 391,90€ TTC**,
- Signalisation figurine Piéton-École : **SAS FER et TRADITIONS** pour un montant de **1 198,00€ HT** soit **1 437,60€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions commerciales ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 024/2021 : ADHÉSION APPLICATION PANNEAUPOCKET

En complément du site Internet de la Commune, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'application mobile "PanneauPocket" qui permet d'informer rapidement et directement les Habitants qui le souhaitent de tout évènement qui surviendrait sur l'ensemble du territoire communal.

Il est précisé aux Membres du Conseil que ce service d'alerte fonctionne en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et l'Association des Maires Ruraux de France.

Cette application mobile est mise en place par le biais d'une ouverture de compte à l'initiative de la Collectivité et moyennant une **adhésion annuelle de 130€ reconduite tacitement**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à l'**application PanneauPocket** et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 025/2021 : TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC - LOTISSEMENT CÔTE FERNON

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que dans le cadre du programme d'investissements de 2018, la Commune avait émis le souhait de remplacer les luminaires vétustes sur l'ensemble du territoire communal et avait pris contact avec le SDED 52 afin que le Syndicat puisse programmer les financements nécessaires dans leur budget pluriannuel.

Dans la continuité de cette démarche entamée en 2018, le **Syndicat Départemental Énergie et Déchets** avait fait parvenir à la Commune en août 2020, un avant-projet sommaire des travaux à prévoir afin d'en chiffrer le coût.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les prochains travaux de rénovation de l'éclairage public auront lieu au Lotissement de la Côte Fernon et présente le projet de **convention financière** correspondant à ces travaux d'un montant de **14 705,54€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- accepte la réalisation de ces travaux d'éclairage public,
- autorise Monsieur Le Maire à signer la présente convention financière,
- a sollicité le Syndicat Départemental Énergie et Déchets 52, le Groupement d'Intérêt Public de Haute-Marne, EDF ainsi que le Conseil Départemental (Fonds Départemental pour l'Environnement) afin de participer au financement de ce projet inscrit au budget primitif 2021.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

CAMPAGNE DE VACCINATION COVID 19 :

Monsieur Le Maire et son Conseil Municipal remercient toutes les personnes qui ont proposé leur aide pour le recensement et l'accompagnement des personnes de 75 ans ou plus, ou répondant aux critères de priorité, afin d'établir les besoins de vaccination sur l'ensemble du territoire communal.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des précisions et des consignes sont attendues concernant l'organisation des prochaines élections départementales et régionales. Pour l'organisation des bureaux et la vaccination des accesseurs, chaque président de bureau doit communiquer sa liste pour le 11 mai.

CÉRÉMONIE DU 08 MAI 2021 :

Compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID 19, la cérémonie du 08 mai sera réduite à un dépôt de gerbe et discours de la Ministre. Elle se déroulera à 10h30 au Monuments aux Morts en présence exclusive de Membres du Conseil Municipal, avec un maximum de 6 personnes.

ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE :

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal le calendrier prévisionnel de la deuxième partie de l'élaboration du Projet de Territoire mené par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise. Les Élus communaux ne seront associés que du 12 au 28 mai, en même temps que la population.

Monsieur Élie RIBOUT, Conseil Municipal, souhaite qu'une rencontre avec Le Président de l'Agglomération soit organisée afin d'explicitier ce projet aux Membres du Conseil. L'invitation a déjà été faite par Le Maire mais sera renouvelée.

POINT SUR LE PROJET DU CITY-STADE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les démarches administratives et techniques sont toujours en cours et que les autorisations nécessaires devraient être accordées très prochainement.

Le projet d'arrêté était validé par l'Architecte des Bâtiments de France, et le constructeur en accord pour modifier en conséquence.

COMMUNICATION COMMUNALE :

Un article paraîtra prochainement dans la presse locale pour informer les Habitants sur les actions et projets menés par la Commune (aires de jeux pour les enfants, installation de défibrillateurs, ...).

TRAVAUX INSTALLATION FIBRE OPTIQUE :

Monsieur Élie RIBOUT interroge Monsieur Le Maire sur l'avancée des travaux d'installation de la fibre optique sur le territoire communal.

Les travaux sont toujours en cours et aucune date de fin de travaux n'a été communiquée à la Mairie.

TRAVAUX SUR TROTTOIR RUE JACQUES D'ARC :

Afin de faciliter le passage des enfants sur le trottoir Rue Jacques d'Arc, en direction de la Salle des Fêtes, lorsqu'ils se rendent à la cantine scolaire, Madame Delphine SOLDERA demande si les travaux seront prochainement terminés.

Monsieur Ludovic GEOFFRIN informe le Conseil Municipal que l'accès total du trottoir sera de nouveau possible la semaine prochaine.

CONSEILLER NUMÉRIQUE :

Monsieur Le Maire informe que le Conseiller Numérique demandé pour les 11 Communes est accepté et qu'il interviendra sur les 3 villages à compter de septembre 2021, selon les prévisions.

Complément de compte-rendu:

En mairie, le 17/05/2021

**Le Maire,
Eric KREZEL**

